



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/10/16

Reçu en Préfecture le : 26/10/16
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 24 octobre 2016
D - 2016/447

Aujourd'hui 24 octobre 2016, à 10h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Mr Jacques Colombier présent jusqu'à 11h45

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Nicolas GUENRO

**Gestion technique sur voirie, entretien et
maintenance, collecte, gestion des recettes,
acquisition, pose et dépose des horodateurs.
Avenant au marché n°2013-112. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D2013-182 du 25 mars 2013, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer un marché à bons de commandes, sans minimum, ni maximum, pour l'acquisition, l'entretien, la collecte, la gestion des recettes, la pose et la dépose des horodateurs à la société Urbis Park.

Ce marché prend fin en avril 2017.

Parallèlement, la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, consacre dans ses articles 63 et 64, la dépenalisation des règles relatives au défaut ou à l'insuffisance de paiement du stationnement.

Concrètement, le défaut de paiement du stationnement ne sera plus considéré comme une infraction pénale et ne sera plus sanctionné par une amende mais par une redevance appelée Forfait Post Stationnement (FPS) dont le montant sera fixé par le conseil municipal.

Les travaux de mise en œuvre de cette réforme se poursuivent au niveau national pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2018.

Cette réforme qui aura un fort impact sur la gestion du stationnement payant nécessite de prolonger l'actuel marché de 8.5 mois par avenant afin que les 2 échéances coïncident : le renouvellement du marché théoriquement prévu pour avril 2017 et la mise en œuvre de la dépenalisation au 1er janvier 2018.

Cet avenant n'aura pas de conséquence financière quant à l'économie du marché puisqu'il s'agit d'un marché à bons de commandes sans minimum ni maximum.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché précité en application de l'Article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 822, 821 - articles 2318 et 611.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 octobre 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE